



CONSTRUIRE
POUR DEMAIN

DURABLEMENT

Agir pour le climat: **LA SOBRIÉTÉ CARBONE**



Répondre ensemble

AUX NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES

La lutte contre le réchauffement climatique exige une réduction drastique des émissions de carbone. La France, dans le cadre de ses actions européennes, a mis en place une stratégie nationale bas carbone avec pour objectif **la neutralité carbone d'ici 2050**.

Afin de progresser vers cet objectif, une réduction de 50% des émissions est prévue d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Tous les secteurs, y compris les secteurs du bâtiment et des transports, doivent s'aligner sur cette feuille de route de la planification écologique pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.

COFFIM élabore une véritable **FEUILLE DE ROUTE ÉCOLOGIQUE**

COFFIM a entrepris de concilier de manière responsable **le développement de l'offre de logements avec la réduction des émissions de carbone liées à son activité**. Dans cette optique, nous nous engageons à **réduire l'impact carbone de nos programmes de manière concrète**. Cela se traduit par une attention particulière portée aux sources d'énergie utilisées, ainsi qu'aux procédés et matériaux de construction employés.

Plus qu'une mise aux normes, notre objectif est d'aller **au-delà des exigences de la nouvelle réglementation environnementale** en matière de construction neuve (RE2020), afin de **véritablement contribuer à la transition écologique du secteur immobilier**.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS CARBONE: nos engagements concrets

À partir du 1^{er} janvier 2023, **aucune nouvelle opération ne sera alimentée au gaz**, permettant ainsi de diminuer significativement les émissions liées à cette source d'énergie.

COFFIM s'est également fixé comme objectif de doubler, en l'espace de trois ans, la part de matériaux biosourcés tels que le bois, le béton de chanvre, la paille, et d'autres, utilisés dans ses opérations. Cette démarche vise à **favoriser des matériaux durables et respectueux de l'environnement**.

Enfin, nous avons choisi d'adhérer à la plateforme «*Booster du Réemploi*» afin de contribuer à la mise en relation entre l'offre et la demande locale de matériaux issus du réemploi. Cette initiative favorise le recours aux matériaux recyclés dans nos opérations, **participant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone de nos activités**.

LES CHIFFRES!

2X

PLUS DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
dans nos opérations
en 3 ans

0

NOUVELLE OPÉRATION
alimentée au gaz
dès le 01/01/2023



Préserver la nature: ŒUVRER POUR LA BIODIVERSITÉ

Les défis de l'immobilier face à L'ARTIFICIALISATION DES TERRES

La régression de la biodiversité et la disparition de nombreuses espèces animales et insectes sont des préoccupations croissantes. Dans ce contexte, la législation impose des objectifs ambitieux pour **réduire la consommation des terres naturelles**. D'ici 2030, il est prévu de diviser par deux cette consommation à l'échelle nationale,

et à terme, de viser le concept de **«zéro artificialisation nette» d'ici 2050**. Ces mesures représentent une contrainte significative pour le secteur immobilier, qui doit adapter ses pratiques afin de préserver les espaces naturels et **limiter l'impact de son développement sur l'environnement**.

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE NATUREL: nos engagements concrets

Nous visons à réaliser un minimum de **80% de nos programmes sur des terrains déjà artificialisés, avec un objectif de dépasser les 90% d'ici 2030**. En favorisant la construction sur des sites déjà urbanisés, nous limitons l'expansion sur de nouvelles zones naturelles.

De plus, nous nous attachons à garantir la **préservation de la biodiversité sur chaque projet**. Pour cela, nous faisons appel à un écologue sur tous les projets réalisés sur des terrains non artificialisés ou comprenant **une superficie d'espaces verts d'au moins 500 m²**. Cette collaboration nous permet d'assurer une approche respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux écologiques spécifiques de chaque site.

Chez COFFIM, nous nous efforçons de concilier le développement immobilier avec le respect de l'environnement, en veillant à la durabilité de nos projets et à la préservation des écosystèmes naturels.

COFFIM favorise
l'existant
**ET S'ENTOURE
D'EXPERTS**

Avant tout, COFFIM privilégie la construction sur des terrains déjà artificialisés ou déjà construits. Historiquement, nous opérons dans des zones urbaines denses et métropolitaines, où nous avons réalisé de nombreuses opérations de rénovation de bâtiments existants. Ainsi, nous maintenons un **impact minimal en termes d'artificialisation des sols et de consommation d'espaces naturels**. Néanmoins, nous nous engageons à réduire de moitié l'impact de nos projets dans ces domaines d'ici 2030.



LES CHIFFRES!

80%

DE PROGRAMMES RÉALISÉS
sur des fonciers
déjà artificialisés

90%

DE PROGRAMMES RÉALISÉS
sur des fonciers déjà artificialisés
d'ici 2030

Favoriser l'économie **LOCALE**



L'importance décisive des TPE et PME **DANS LES TERRITOIRES**

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans les territoires en tant que moteurs de création d'emplois et de développement social. Leur accès aux marchés revêt donc une importance cruciale pour assurer la vitalité des territoires et **favoriser la création d'emplois locaux et durables.**

COFFIM soutient **LE DYNAMISME TERRITORIAL**

COFFIM accorde une grande importance à sa politique d'achat, en veillant à ce qu'elle profite au maximum aux petites et moyennes entreprises. Nous sommes conscients que la participation active des TPE/PME est essentielle pour stimuler l'économie locale, créer des emplois et favoriser un développement économique durable. **Nous contribuons ainsi à renforcer le tissu économique des territoires où nous opérons.**

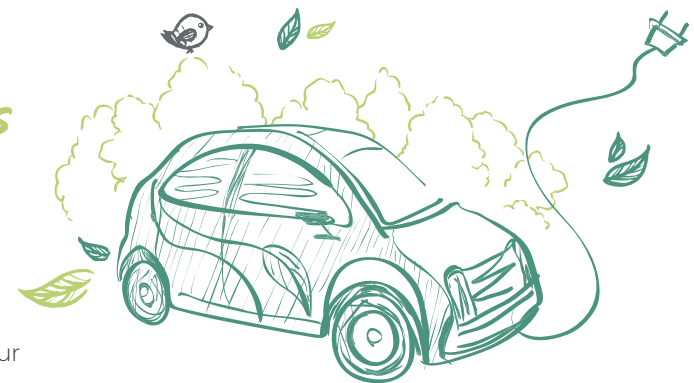
CULTIVER LES PARTENARIATS LOCAUX: nos engagements concrets

COFFIM veut s'efforcer à renforcer sa collaboration avec les petites et moyennes entreprises à l'échelle locale. Ainsi, nous visons à conclure plus de 85 % de nos marchés annuels avec des TPE/PME. **Cette approche vise à soutenir l'économie locale, en favorisant les acteurs économiques implantés dans les territoires où nous opérons.** Nous contribuons à stimuler le dynamisme économique des régions, à favoriser la création d'emplois locaux et à encourager un développement économique durable. Nous sommes fiers de **contribuer au dynamisme des territoires où nous sommes présents.**

Innover au service **DE LA MOBILITÉ DURABLE**

Vers une mobilité électrique généralisée: **IMPÉRATIFS LÉGISLATIFS ET TENDANCES INDUSTRIELLES**

Depuis 2021, la loi impose le pré-équipement de toutes les places de stationnement des programmes neufs pour la recharge électrique, marquant ainsi une étape importante vers une infrastructure adaptée aux véhicules électriques. Parallèlement, les métropoles sont tenues de mettre en place des Zones de Faibles Émissions (ZFE) pour lutter contre la pollution atmosphérique. À l'horizon 2035, la tendance générale vise à **généraliser l'utilisation des véhicules plus respectueux de l'environnement.**



COFFIM accompagne et anticipe le mouvement **VERS LA VOITURE ÉLECTRIQUE**

COFFIM souhaite aller au-delà des exigences légales en proposant à tous les acquéreurs qui le souhaitent la **recharge électrique disponible dès l'emménagement dans nos immeubles.** Nous nous engageons également, en interne, à **renouveler intégralement notre parc de véhicules** en optant exclusivement pour des véhicules électriques. Nous **encourageons enfin les solutions de mobilité douce et durable**, telles que des vélos électriques et des services d'autopartage.

PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE: nos engagements concrets

À partir du 1^{er} janvier 2024, nous nous engageons à ce que 100 % de nos programmes livrés soient prêts pour la recharge électrique dès la livraison. Aussi, pour tous nos programmes situés à plus de 1,5 km d'un transport en commun, nous mettons en place une solution de mobilité durable. Que ce soit à travers des services de covoiturage, des navettes électriques ou d'autres alternatives, **nous visons à faciliter les déplacements des résidents tout en réduisant l'empreinte carbone associée.**

TRANSMETTRE
INNOVER
SE RÉINVENTER
AGIR
S'ADAPTER

Depuis plus de 30 ans, nous pratiquons ce que nous appelons un “immobilier pluriel”. Qu’il s’agisse de développement urbain, résidentiel, résidences services, hôtellerie, bureaux, co-living ; nous ne cessons de nous dépasser pour apporter la réponse la plus adaptée et pérenne, la plus innovante et responsable, tout en faisant évoluer la ville et les usages.

C’est pourquoi, nous veillons à ce que chacun de nos projets s’inscrive dans **une démarche à la fois qualitative, environnementale, esthétique et servicielle**, qui privilégie ainsi le mieux-vivre et le mieux-travailler, dès aujourd’hui et pour longtemps.



Découvrez nos
résidences sur
[coffim.fr](https://www.coffim.fr)

Partagez nos valeurs sur
[groupe.coffim.fr](https://www.groupe.coffim.fr)

Immeuble de bureaux à Bagneux
- ZAC écoquartier Victor Hugo

COFFIM
Construire pour demain

COFFIM SAS au capital de 3168 000 €. RCS PARIS B 353 575 053. Siège social : 15, avenue d'Eylau – 75016 PARIS. Illustrateur: Scenesis. non contractuelle. **OSWALDORB** - 07/2022.